

AVIS
de la Commission
« Cadre de vie et solidarités »

**MUSIQUES ACTUELLES EN AQUITAINE :
POUR UN PLAN RÉGIONAL D'INITIATIVES, D'INNOVATIONS ET DE SOUTIEN**

En préambule, la Commission estime que l'approche des pratiques artistiques et culturelles liées aux *musiques actuelles* en Aquitaine appelle un éclairage sur la désignation même de l'objet de ces pratiques. Celles-ci recouvrent en réalité, et par défaut, l'ensemble des musiques populaires échappant à la définition des musiques dites « savantes » (classique et contemporaine). Elle englobe donc toutes les formes d'expressions et de créations musicales qui, des musiques traditionnelles aux musiques amplifiées¹, se sont succédées depuis la fin du 19^{ème} siècle au moins jusqu'à aujourd'hui. De fait, les musiques dites *actuelles* sont des héritages et des héritages en devenir. Par leurs origines et leur essence populaire, ces pratiques furent d'emblée en prise directe avec les réalités sociales et ancrées dans les territoires.

Des pratiques largement répandues

L'écoute et la pratique musicale concernent une part de plus en plus large de la population². Difficile à vrai dire d'échapper au flot continu diffusé par les médias (radios en particulier). Les supports d'écoute se sont en outre diversifiés, la diffusion des musiques actuelles étant fortement corrélée à l'évolution des technologies (du disque vinyle, au CD audio puis, de plus en plus, aux lecteurs ou supports numériques³). Les sorties en concert et la participation à des festivals intéressent également une part non négligeable des français et des aquitains⁴. Les pratiques d'écoute de ces derniers font apparaître quelques préférences (musiques traditionnelles, rock français et indépendant, reggae, rap, musique électronique, jazz, musique africaine...), liées à certains héritages, mais aussi à la vitalité de la production et de certaines scènes et festivals en région.

Cette popularisation touche également la pratique musicale. Plusieurs milliers d'aquitains fréquentent les écoles de musiques et « rock schools », qui peinent à satisfaire à une demande accrue d'apprentissage et de répétition. On peut estimer à près de 2 000 au moins le nombre de groupes actifs de musiques actuelles en Aquitaine et à plus de 4 000 le nombre d'auteurs-compositeurs-interprètes. L'analyse de ces pratiques fait néanmoins apparaître des disparités sociales (liées au revenu disponible et au niveau d'étude) et territoriales.

Elles constituent cependant un véritable phénomène social, qui traverse toutes les couches de la société, toutes les générations⁵ mais encore dominé par une pratique majoritairement masculine même si le taux de féminisation progresse.

¹ Blues, jazz, folk, rock, soul, funk, reggae, punk, disco, électro, house, techno et leurs multiples dérivés

² 87% des français de 15 ans et plus écoutent de la musique (les deux tiers tous les jours ou presque) et 95% des moins de 15 ans, près d'un cinquième de la population jouerait au moins d'un instrument de musique.

³ Ainsi qu'en témoignent certaines enquêtes menées auprès des jeunes aquitains.

⁴ Environ 1 250 représentations pour au moins 510 000 spectateurs en 2008 en Aquitaine selon les données recueillies par le CNV, plus de 5 000 spectacles et concerts donnés en Aquitaine en 2009 d'après la Sacem.

⁵ On constate en effet une demande croissante émanant de jeunes retraités.

Elles favorisent l'épanouissement des individus (ou leur individuation) et, par la dynamique collective qu'elles entretiennent, le lien social et les échanges interculturels ainsi qu'en attestent de nombreuses expériences conduites à l'échelle des territoires en Aquitaine.

Des pratiques à la source d'un véritable secteur d'activités, dynamique mais en profonde mutation

La valorisation de ces pratiques et des œuvres produites par des artistes ou des groupes en Aquitaine mobilise tout un réseau d'acteurs, que ce soit dans le domaine de la musique enregistrée ou encore dans celui du spectacle vivant. Cela représenterait au minimum 500 à 600 opérateurs en région, à la fois producteurs et éditeurs phonographiques, organisateurs de spectacles, développeurs d'artistes, structures de formation ou d'apprentissage artistique, gestionnaires de lieux de diffusion, distributeurs d'œuvres musicales ...soit un système très diversifié d'intervenants. Ce système est dominé par de petites structures, associatives essentiellement, agissant dans le champ de l'économie sociale et solidaire et dans un schéma économique hybride ou « ternaire », combinant économie marchande, économie non marchande et économie publique. En ce sens, il offre un terrain d'expérimentations d'une économie contributive, dans laquelle la part de l'engagement bénévole est parfois déterminante, et « coopétitive », comme en témoignent les formules de mutualisation de ressources mises en œuvre. Ce profil sectoriel souligne l'importance de l'organisation et de la structuration collectives des opérateurs, engagée depuis quelques années (Réseau Aquitain des Musiques Actuelles, Fédération des Éditeurs et Producteurs Phonographiques Indépendants d'Aquitaine).

L'activité de ces divers opérateurs contribue de manière essentielle à la valorisation et à la promotion de la diversité culturelle en région. Or, ce secteur est aujourd'hui confronté à une profonde mutation, dont la crise du disque n'est que l'une des expressions les plus visibles⁶. L'un des facteurs majeurs de l'évolution du marché, dominé par quelques gros opérateurs ou « majors », est lié au développement rapide des usages et des technologies numériques. En deux ans à peine, le marché de la musique numérique a progressé de 83%. Même s'il ne représente encore qu'une part limitée de l'ensemble, ce marché est appelé à se développer car l'évolution constatée marque une transformation structurelle, une véritable rupture, par rapport au schéma existant.

Cette rupture touche aussi bien les pratiques d'écoute, que la création musicale et l'ensemble des activités de promotion et de diffusion des œuvres. Non encore stabilisé, le nouveau schéma économique qui se dessine a tendance à provoquer un mouvement de concentration et une moindre prise de risques chez les principaux opérateurs, au détriment de la diversité artistique et de la plupart des artistes eux-mêmes. On assiste donc à la fragilisation d'un secteur, parallèlement menacé par la réduction des budgets publics dans un contexte de crise économique, et des emplois qui lui sont associés. Or, ces emplois, souvent qualifiés, se caractérisent par une certaine précarité, qui ne se limite pas à la population des artistes et musiciens. La relative fragilité des structures employeurs explique en partie cette situation. En outre, le parcours des artistes/musiciens est particulièrement atypique, fortement dominé par des pratiques amateurs qui n'excluent pas, loin s'en faut, l'exigence de professionnalisme. Car ce qui domine chez la plupart des acteurs de ce secteur, tant artistes ou musiciens que salariés des activités-supports, c'est la passion partagée, l'engagement dans l'acte de création et sa valorisation, l'esprit d'initiative et une grande capacité d'adaptation.

Toutefois, cette phase de rupture ouvre parallèlement, pour peu d'être accompagnée, de nouvelles perspectives et un large champ d'innovations pour les petits opérateurs indépendants et pour les artistes eux-mêmes : développement de l'autoproduction, mise en place de nouveaux services favorisant l'accès aux œuvres et les relations entre artistes ou groupes et leurs publics, recherche-développement et innovations technologiques⁷...

⁶ Le marché du CD audio a ainsi chuté de plus de moitié entre 2003 et 2009.

⁷ Cf. l'expérience de la société Stantum/Jazz-Mutant avec son *Lémur* ou celle de *Musique Libre* !

Des territoires « preneurs de sons » ou l'ancrage territorial des pratiques

Cet ancrage territorial se manifeste à la fois par l'expression d'une demande sociale (des quartiers urbains ou agglomérations jusqu'au territoires ruraux les plus isolés) et par l'émergence d'initiatives multiples (créations de lieux de pratiques ou de diffusion, organisation de concerts ou manifestations) à travers tout l'espace aquitain. Si le cœur des activités de valorisation et d'accompagnement se concentre dans les villes (Bordeaux et son agglomération notamment), les festivals les plus importants à l'échelle régionale ont pris corps dans certaines villes moyennes⁸ ou dans des territoires ruraux⁹. Ces diverses initiatives et projets contribuent parfois de manière remarquable à l'animation et au développement de ces territoires, au plus près des populations. Elles offrent des modèles variés de démarches combinant promotion de la diversité artistique et culturelle, lien social, retombées économiques, emploi et plus largement développement durable (plusieurs manifestations et lieux étant engagés dans des actions écoresponsables). Certaines d'entre elles donnent lieu à des expériences d'échanges ou de dialogue interculturel associant, par les coopérations établies, d'autres villes, régions ou pays.

La concentration de ressources créatives, de compétences et le maillage des acteurs confèrent à certains territoires un véritable potentiel de valorisation, d'attractivité et d'image qui reste malheureusement insuffisamment pris en compte.

En dépit de ces réalités, les pratiques liées aux musiques actuelles souffrent en effet d'un manque de reconnaissance de la part des pouvoirs publics, traduisant depuis un demi-siècle une conception figée mais tenace de la politique culturelle, l'ayant conduit à une marginalisation des pratiques ordinaires des citoyens ordinaires.¹⁰

L'Aquitaine, par la mobilisation ponctuelle de certains élus et collectivités (notamment du Conseil régional d'Aquitaine), à une époque avec l'appui éclairé de l'Etat (DRAC), a fait figure de région pilote sinon d'avant garde en la matière : création de la première salle labellisée de musiques actuelles¹¹, charte de développement des SMAc, lancement des premières concertations territoriales des musiques actuelles et mise en place d'une démarche de co-construction de politique publique. La Commission considère opportun de prolonger cette dynamique de mobilisation autour des musiques actuelles.

Face au constat établi, elle insiste sur plusieurs enjeux :

- **L'émergence d'une création artistique entendue dans toute sa diversité et comme un droit accessible à chaque individu**, en référence à la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de novembre 2001 et aux conventions qui lui sont associées¹². Cet enjeu suppose une adaptation de la réponse apportée à une demande et à des pratiques sociales et artistiques, diversifiées.
- **La consolidation de l'accompagnement des groupes ou artistes et des activités-soutiens** participant à leur valorisation.
- **Le renforcement des capacités d'adaptation et d'anticipation des changements**, notamment ceux liés aux usages numériques.
- **L'élargissement des réseaux et des démarches d'organisation collective**,
- Enfin la **gouvernance et l'adaptation des modalités d'intervention des partenaires publics**, notamment ici du Conseil régional.

⁸ Garorock à Marmande, *Nuits Atypiques* à Langon

⁹ Exemples : *Musicalarue* à Luxey, *Reggae Sun Ska* dans le Médoc, *Euskal Herria Zuzenean* au Pays basque, le *Grand Souk* à Ribérac ou *Musik à Pile* à Saint-Denis-de-Pile....

¹⁰ Cf. *rapport sur le soutien de l'État aux musiques actuelles* - Michel BERTHOD, Anita WEBER, juin 2006

¹¹ Le Florida à Agen en 1993

¹² En particulier la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles d'octobre 2005.

En conséquence, la Commission propose l'établissement et la mise en œuvre d'un « **PLAN REGIONAL D'INITIATIVES, D'INNOVATIONS ET DE SOUTIEN EN FAVEUR DES MUSIQUES ACTUELLES EN AQUITAINE** » (**PRISMA**). Ce plan s'inscrit dans le prolongement des objectifs affichés en 2006 au niveau national¹³. Il apporte une réponse sensible aux attentes récemment exprimées par les acteurs de cette filière, au moment où s'achève un cycle de concertations territoriales sur les musiques actuelles en Aquitaine. Sa vocation est d'inciter à la mise en place d'un cadre transversal, multisectoriel et pluri-partenarial à l'action publique au niveau régional, facilitateur d'initiatives en veillant à leur « *encastrement* » social et territorial. Il s'agit de faciliter la mise en œuvre d'un processus permettant de satisfaire tout autant à une exigence de diversité des pratiques culturelles et à une ambition. Cette ambition est de **créer des conditions favorables à l'affirmation de l'Aquitaine comme « région créative »**, par intégration de la culture dans les politiques de développement local et régional, dans l'esprit de la stratégie européenne « UE 2020 ».

La Commission propose de structurer ce Plan autour de 6 axes ou objectifs :

① **Répondre à la demande sociale, libérer les pratiques et la création artistiques des aquitains**

Cet axe recouvre notamment :

- ▶ Accroître l'offre en matière d'apprentissage et de répétition, sur la base d'une approche territorialisée des besoins qui pourrait s'inscrire dans le cadre de l'élaboration en cours des schémas d'orientation et de développement des lieux de musiques actuelles et être pris en compte dans les politiques régionales de développement local.
- ▶ Développer les transferts d'expériences sur les démarches pédagogiques et sur la formation de formateurs.
- ▶ Prendre en compte les nouvelles pratiques numériques (dont musique assistée par ordinateur, découverte de nouvelles interfaces technologiques) dans les actions d'apprentissage.
- ▶ Étendre le dispositif « *Coup d'Pouce* » aux jeunes (lycéens, apprentis) issus de familles modestes pour accéder aux services existants (apprentissage, répétition).
- ▶ Organiser un tremplin régional ouvert aux lycéens, apprentis et élèves de centres de formation.
- ▶ Sensibiliser sur les origines et héritages des musiques actuelles (contenus pédagogiques, animation culturelle), en liens avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire et le réseau des médiathèques.

② **Mieux accompagner les artistes et groupes en renforçant les activités et les emplois supports**

Compte-tenu du rôle-clé de ces activités, notamment en termes de stabilisation des emplois artistiques, il est proposé :

- ▶ Renforcer le soutien apporté à la filière de la musique enregistrée (production et édition phonographique, plus de 70 opérateurs), combinant innovation (nouveaux supports, nouveaux services), appui aux entreprises (aide au conseil, au recrutement, à la création d'emploi), formation des salariés, GPEC et démarches collectives (mutualisation, création de SCIC¹⁴).
- ▶ Les aider à la diffusion et à la commercialisation, via des réseaux de distribution indépendants.
- ▶ Accompagner le réseau de distribution (disquaires, librairies indépendantes, bibliothèques-médiathèques), intégrant l'information et la formation.

¹³ « Plan pour une politique nationale et territoriale des musiques actuelles », juin 2006

¹⁴ Société Coopérative d'Intérêt Collectif

- ▶ Appuyer la **filière du spectacle vivant**, en associant les *salles de musiques actuelles* ou *SMAc* (co-construction d'un cahier des charges, conventions pluriannuelles, politique de diffusion, circulation des groupes, accueil de résidences ou master-classes, coopérations entre salles, GPEC...) et les autres lieux de diffusion (lieux dédiés à certaines esthétiques musicales, **cafés-concerts** dont développement en Aquitaine du collectif Culture Bar-Bars).

Il est également préconisé dans ce cadre de décliner au niveau régional les schémas d'orientation et développement des lieux de musiques actuelles (SOLIMA) et la mise en place d'instances de médiation au niveau local. Un autre volet concerne ici la prise en compte de la dynamique et des difficultés particulières des festivals. Enfin, la Commission suggère de favoriser la **captation de spectacle vivant** dans le cadre des conventions établies avec certains opérateurs audiovisuels (chaînes de TV, producteurs audiovisuels).

③ Face à la mutation numérique, renforcer les capacités d'adaptation, d'anticipation et d'innovation du secteur

Dans ce domaine, que la Commission considère comme stratégique pour la filière, il est proposé :

- ▶ Accompagner les opérateurs en leur permettant d'exploiter les **opportunités de valorisation multimédia** des œuvres et groupes ou artistes, en mobilisant divers dispositifs (aide au conseil, assistances technique, recours à un personnel qualifié, formation...).
- ▶ Aider au **développement commercial** des entreprises / structures ayant développé des technologies spécifiques.
- ▶ Renforcer le **potentiel de recherche-développement** régional, en s'appuyant sur les équipes existantes (Labri, Scrim, ENSEIRB...).
- ▶ Développer des actions de **sensibilisation et d'apprentissage** sur les usages des nouvelles technologies et nouveaux services auprès des artistes et des publics, en lien avec certains pôles ressources (SMAc, Médias-Cité...) et entreprises.
- ▶ **Promouvoir et le déployer** certaines technologies et services innovants dans des lieux publics (SMAc, médiathèques).
- ▶ Mettre en place une **mission de veille et d'animation** sur ces questions, en lien avec le RAMA et l'agence régionale AEC.

④ Conforter la structuration en réseau des acteurs et les démarches d'organisation collectives

Cet axe répond à la diversité et à la fragilité des opérateurs composant ce système des musiques actuelles en Aquitaine. Cela concerne :

- ▶ Accroître et élargir le **Réseau Aquitain des Musiques Actuelles**, dont le travail doit être souligné, ce qui appelle un effort spécifique au niveau régional.
- ▶ Soutenir la **Fédération des Éditeurs et Producteurs Phonographiques Indépendants d'Aquitaine (FEPPIA)** dans plusieurs domaines (en direction des bibliothèques-médiathèques, le développement et l'expérimentation de solutions et services numériques mutualisés, le développement de supports audio/vidéo, la communication).
- ▶ **Gérer de manière prévisionnelle l'emploi et les compétences**, par le soutien au groupement d'employeurs AGECE, l'organisation de sessions de formation, la mise à l'étude d'un Accord régional de Développement de l'Emploi et des Compétences, tout en soulignant l'intérêt d'approches territorialisées.
- ▶ Aider à la définition de **véritables projets territoriaux** autour des musiques actuelles (dont SOLIMA, projets collectifs mobilisant les activités créatives ou innovantes, coopérations territoriales).

⑤ Poser les bases d'une nouvelle « démocratie culturelle » ou d'un contrat citoyen par les musiques actuelles

L'objectif de cet axe est d'approfondir la démarche des concertations territoriales, en appliquant les principes de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle et les droits associés, qui placent l'usager ou le citoyen au centre de la démarche de création artistique et culturelle.

Cela porte par conséquent sur :

- ▶ Élargir les concertations territoriales sur les musiques actuelles en direction des aquitains.
- ▶ Les déployer sur les territoires, notamment ceux couverts par des SOLIMA.
- ▶ Favoriser le transfert d'expériences à l'échelle des structures gestionnaires de lieux.
- ▶ Lancer un thème de recherche en sciences sociales sur la contribution des pratiques et activités liées aux musiques actuelles à la citoyenneté et à l'apprentissage d'un vivre-ensemble.

⑥ Expérimenter un nouveau mode d'intervention publique

Ce Plan Régional d'Initiatives, d'innovations et de Soutien en faveur des Musiques actuelles en Aquitaine n'a pas la prétention d'une politique culturelle régionale mais d'une prise en compte, dans la politique régionale, des conditions favorables à l'exercice de pratiques artistiques ou culturelles et à leur valorisation. Cela suppose donc une approche nécessairement transversale tenant compte de la nature des besoins et des opérateurs.

Cette approche amène la Commission à proposer :

- ▶ Mobiliser son droit d'expérimentation par le Conseil régional d'Aquitaine de, conformément aux dispositions constitutionnelles et à la loi organique du 1^{er} août 2003.
- ▶ Développer des services de e-administration.
- ▶ Rééquilibrer, au niveau national, le système de péréquation ou de répartition des contributions au sein de la filières et étudier au niveau régional la création d'une fondation ou d'un fonds alimenté(e) par contribution volontaire des acteurs privés.

En conclusion, la Commission souligne la diversité, les enjeux et les potentialités des pratiques et activités associées aux musiques actuelles en Aquitaine. Les propositions formulées visent à offrir des pistes d'accompagnement de ce secteur, en s'appuyant sur ses capacités d'initiative et d'innovation. Elles appellent à privilégier le dialogue et la nécessaire mise en débat public sur un enjeu de portée plus générale : la place de la culture dans le développement régional.

La Présidente,
Muriel BOULMIER

Le Rapporteur général,
Christian SAUVAGE